

IDENTIFICATION DE L'OBLIGATAIRE

- A. Le signataire est prié d'inscrire correctement, dans la zone réservée à cet effet, son nom (en lettres majuscules), son prénom et son adresse. Si ces informations figurent déjà sur le formulaire, le signataire est prié de les vérifier et, éventuellement, rectifier. Pour les personnes morales, la dénomination et le siège social devront être indiqués ainsi que le nom, prénom et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même un obligataire (par exemple : administrateur légal, tuteur, etc.), il/elle doit mentionner son nom, prénom et la qualité avec laquelle il/elle signe le formulaire.
- B. Pour les obligations détenues par l'intermédiaire d'un système de compensation (« *clearing system* ») ou via un intermédiaire financier, le formulaire de participation doit être accompagné du CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT, indiquant le nombre d'obligations enregistrées à la Date d'Enregistrement, à savoir le 12 avril 2018 à minuit (heure de Luxembourg). Le CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT doit être émis par la banque, le dépositaire professionnel de titres ou l'intermédiaire financier auprès de laquelle ou duquel l'obligataire détient ses obligations.
- C. Un obligataire peut se faire représenter par une personne de son choix, qui n'est pas nécessairement un obligataire.

DIVERS

Afin de se conformer aux obligations légales en vertu des lois qui lui sont applicables (incluant, sans limitation, la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, la loi Luxembourgeoise du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés telle que modifiée, la loi Luxembourgeoise du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme telle que modifiée, toute loi Luxembourgeoise portant transposition de la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme telle que modifiée), la Société collectera (ou a collecté) et traitera (ou a traité) vos données personnelles en votre qualité d'actionnaire de la Société.

La Société est le responsable du traitement de vos données personnelles.

La Société transmettra (ou a transmis) vos données personnelles à ses prestataires de services (i.e. les banques, les avocats, les auditeurs, l'agent domiciliataire) avec lesquels la Société a conclu un contrat de services incluant le respect des lois applicables à la protection des données (la loi Luxembourgeoise du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, telle que modifiée, et à compter du 25 mai 2018, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données)).

Vos données personnelles seront conservées par la société jusqu'à ce que vos données personnelles ne soient plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées / traitées.

Vous avez le droit de demander à la Société l'accès et la rectification à vos données à caractère personnel ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.

Soyez également conscient que dans la mesure où cela est nécessaire à la gestion de la Société, et à condition que la Société se conforme toujours à ses obligations légales, la Société peut divulguer vos données personnelles, sans limitation :

- aux conseillers de la Société (autres que ceux repris ci-dessus) ;
- aux entités gouvernementales ; et
- aux autorités réglementaires et non réglementaires.

Veillez noter que vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle Luxembourgeoise, la Commission Nationale pour la Protection des Données.

IMPORTANT

Les porteurs d'obligations émises par EUROFINS SCIENTIFIC S.E. sont invités à envoyer une copie de leur CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT à la Société à l'adresse ci-après mentionnée (par courrier, fax ou e-mail) ou bien à instruire leur dépositaire professionnel de titres ou intermédiaire financier qui assure la garde et/ou gestion de leurs obligations EUROFINS SCIENTIFIC S.E. Les obligataires qui participent à l'Assemblée Générale personnellement (avec voix consultative seulement) sont priés de se munir d'une copie du CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT et de la présenter à l'accueil le jour de l'Assemblée Générale.

Eurofins Scientific S.E.
Att : Service AG
23, Val Fleuri
L-1526 Luxembourg
Tel : +352 261 85 31 Fax : +352 261 85 331
ou AG2018@eurofins.com